

Exercice 1990 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 17 avril 1989, vous m'avez accordé pour la durée de mon mandat, en vertu de l'article L 122.20 du Code des Communes, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 122.21 du Code des Communes, je vous fais part des opérations effectuées au cours des mois de février et mars 1990.

1. Domaine communal - Locations - Conventions

- **Domaine communal, chemin des Deux Lys** : convention d'autorisation de passage sur terrain communal au profit de M. DUBOIS Pierre (renouvellement) - Durée 1 an, renouvelable par tacite reconduction ; redevance annuelle de 78 F, révisable tous les trois ans.

- Avenant n° 3 à la convention passée le 1^{er} décembre 1988 avec GIE «Point + Entreprises» précisant que les immobilisations mises en concession par le concédant correspondent à des apports à titre gratuit et sont récupérables à l'expiration de la concession.

- Convention pour la fourniture et l'assistance à la mise en place des programmes informatiques par la Ville de Besançon à la Ville de Troyes, concernant la gestion de l'urbanisme et du droit des sols sur l'ordinateur IBM de la Mairie de Troyes.

- Convention avec M. DAVIER (Centre de patronage) pour l'utilisation de l'atelier informatique de l'école primaire Dürer pour l'année scolaire 1989-1990 tous les mercredis de 13 heures 30 à 16 heures 30 pour des cours d'initiation.

- Convention avec l'APIEU pour réalisation d'une affiche «Les oiseaux des cours d'école» (montant : 17 688 F).

2. Comptabilité

- Vente de véhicules hors service (berlines, fourgonnettes, camionnettes, camions...) de matériel divers réformés (tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses, triporteurs...) (montant total de la vente : 32 720 F).

3. Marchés

a) de travaux

- Marché avec l'entreprise SFCE (passé conformément à l'article 312 bis du Code des Marchés Publics) pour la reconstruction d'un mur, rue du Chapitre (montant : 341 354,52 F TTC).

b) de fournitures

- Marché négocié à commandes passé avec la Société FACEN pour la fourniture de matériel électromécanique et électronique nécessaire à la rénovation de la commande des filtres à la station de Chenecey (montant compris entre 130 460 F et 237 200 F TTC).

- Marché négocié à commandes passé avec la Société GAZECHIN pour la fourniture de chlore liquide nécessaire au traitement de l'eau pendant l'année 1990 (montant compris entre 204 800 F et 300 000 F TTC).

Dont acte.